

Coopération décentralisée avec DOUROULA (Burkina Faso) - Participations de la Ville de NEUCHATEL et du Foyer Socio-Educatif du Collège Notre-Dame - Encaissement et réaffectation pour financement de micro-projets à DOUROULA

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 18 décembre 1996, le Conseil Communal de la Ville de Neuchâtel a décidé, une nouvelle fois, de soutenir les actions menées par Besançon à Douroula en votant un crédit de 15 000 FS (ce qui correspond à la somme de 57 915,06 FF versée à la Trésorerie Municipale fin janvier 1997).

Parallèlement, le Foyer Socio-Educatif du Collège Notre-Dame a décidé d'allouer la somme de 800 F à la Ville de Besançon pour les réalisations à intervenir en faveur de Douroula.

Il conviendrait donc que la Ville de Besançon encaisse ces deux sommes et que le Conseil Municipal décide de les réaffecter sur les crédits gérés par le Service Relations Extérieures pour la réalisation de micro-projets sur Douroula.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à autoriser l'encaissement :

* de la somme de 57 915,06 F sur l'imputation 92.06/7474.95070.00400 et sa réaffectation en dépenses sur l'imputation 92.06/65748.95070.00400 (Programme Développement Douroula),

* de la somme de 800 F sur l'imputation 92.06/7478.95070.00400 et sa réaffectation en dépenses sur l'imputation 92.06/65748.95070.00400 (Programme Développement Douroula).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.